



RCS : ARRAS

Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00135

Numéro SIREN : 335 259 990

Nom ou dénomination : RACING CLUB DE LENS

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2017 sous le numéro de dépôt 3806

RACING CLUB DE LENS
Société anonyme sportive professionnelle au capital de 15.632.693,95 euros
Siège social : Stade Bollaert – avenue Alfred Maes
62300 LENS
335 259 990 RCS ARRAS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 JUIN 2017

Extrait du procès-verbal de délibérations

GREFFE DU TRIBUNAL

- 5 JUIL. 2017

DE COMMERCE D'ARRAS

Le 09 juin 2017, à 9 heures 30,

Le Conseil d'administration s'est réuni, dans les locaux du Cabinet FIDAL, 32 avenue Kléber à Paris (75008), sur convocation de son Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Gervais MARTEL, Président-Directeur Général,
- Monsieur Ignacio AGUILLO, Directeur Général Délégué,
- Monsieur Gilles FRETIGNE, administrateur,
- Monsieur Jacobo OLLERO DE LA SERNA, administrateur,

Est représenté :

- Monsieur José Manuel DIAZ PEREZ, administrateur, représenté par Monsieur Jacobo OLLERO DE LA SERNA

Le commissaire aux comptes, la société MAZA SIMOENS, n'assiste pas à la réunion.

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Joseph OUGHOURLIAN,
- Monsieur Arnaud POUILLE,
- Maître Vianney SOUDANT - FIDAL, avocat,

Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Arnaud POUILLE.

Monsieur Gervais MARTEL, Président du Conseil d'administration constate que les administrateurs présents et représentés réunissent la totalité des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.



Avant d'aborder l'ordre du jour, il est rappelé au Conseil ainsi qu'à l'ensemble des participants à la réunion que, conformément à l'article L.225-37 alinéa 5 du Code de commerce, toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'administration est tenue à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

La suite omise jusqu'à ...

- Organisation de la direction générale, examen du mandat du Directeur Général Délégué

La suite omise jusqu'à ...

4. Organisation de la direction générale, examen du mandat du Directeur Général Délégué

Monsieur Ignacio AGUILLO, administrateur et Directeur Général Délégué, remet à l'instant au Conseil sa démission des fonctions de Directeur Général Délégué qu'il exerce dans la société. Cette démission prend effet immédiatement et n'affecte pas le mandat d'administrateur de Monsieur Ignacio AGUILLO qui perdure.

Le Conseil d'administration en prend acte et remercie Monsieur Ignacio AGUILLO pour les actions menées dans le cadre de son mandat de Directeur Général Délégué.

Suite à cette démission, Monsieur Gervais MARTEL, Président-Directeur Général, propose au Conseil de nommer, à compter de ce jour et pour la durée de son mandat d'administrateur, en remplacement de Monsieur Ignacio AGUILLO, aux fonctions de Directeur Général Délégué :

- Monsieur Arnaud POUILLE
Né le 10 août 1974 à Auchel (Pas-de-Calais)

Le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Arnaud POUILLE lui est confié pour une durée venant à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2020.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Président-Directeur Général et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, le Directeur Général Délégué est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société et pour représenter celle-ci à l'égard des tiers.

La suite omise jusqu'à ...

Au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué, Monsieur Arnaud POUILLE bénéficiera, sur justification, du remboursement de ses frais de déplacement et de représentation engagés dans l'intérêt de la société.

La rémunération du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Arnaud POUILLE pourra être fixée par décision ultérieure du Conseil.

Monsieur Arnaud POUILLE ainsi nommé remercie le Conseil de la confiance qu'il lui porte et déclare accepter le mandat qui lui est confié et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

La suite omise jusqu'à ...

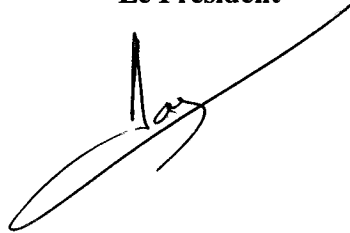
7. Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au Président-Directeur Général, à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de la présente décision et confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

**Pour extrait certifié conforme
Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.